

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du cinq décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à La Cadière d'Azur sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Demande de dotation Plan d'action DREAL 2020

Délibération N° 235-2019

Membres en exercice : 36

Membres présents : 21

Pouvoirs : 6

Excusés, absents : 9

Secrétaire de séance : Monique MATHIEU

Présents(es):

Bernadette MOUREN

Roger ANOT

Michel DESJARDINS

Blandine MONIER

Claude SERIEYS

Robert DELEDDA

Michel GROS

Monique MATHIEU

Alain DARMUZEY

Ariane BOSSEZ

Patrick BLANC

Christian OLLIVIER

Sylvie GUIGONNET

Claude FABRE

Joseph FABRIS

Pierre-Olivier CHARRIER

Suzanne ARNAUD

Marc LAURIOL

Patricia SAEZ

Jacqueline BOUYAC

Robert BENEVENTI

Pouvoirs :

Monsieur Mouloud BELAÏDI, délégué la commune de Brignoles, a donné pouvoir à Madame Sylvie GUIGONNET, déléguée de la commune de Rougiers,

Monsieur Jean-Paul HUSSIE, délégué de la commune du Castellet, a donné pouvoir à Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de La Cadière d'Azur,

Madame Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux, a donné pouvoir à Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier,

Monsieur Jean PAPERÀ, délégué la commune du Plan d'Aups, a donné pouvoir à Monsieur Alain DARMUZEY, délégué de la commune de Mazaugues,

Madame Hélène AUDIFFREN, déléguée de la commune de Pourcieux, a donné pouvoir à Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie,

Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.


Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tél : 04.42.72.35.22 - Fax : 04.42.98.00.85 • www.pnr-saintebaume.fr • secretariat@pnr-saintebaume.fr

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Jacques PAUL, Madame Monique CHAMLA, Madame Jocelyne LAVALEIX, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur André BREMOND, Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Monsieur Bruno AYCARD, Madame Andrée SAMAT, Monsieur Didier REAULT.

Etaient également présents :

Monsieur Jérôme ORGEAS, Maire de Roquefort-la-Bédoule ; Monsieur Hervé TAINTON, Conseil de Parc ; Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ; Monsieur Jean-François RICHON, référent Parc Naturel Régional Jean-François RICHON, Chef du service Partenariat Métropole AMP.

Vu le Code des collectivités territoriales,

Considérant que la charte du Parc, projet de territoire à 15 ans, s'organise autour d'une ambition cadre et 4 ambitions thématiques que sont :

- Ambition cadre : inscrire le paysage au cœur du projet de territoire ;
- Ambition 1 : préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages ;
- Ambition 2 : orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable ;
- Ambition 3 : fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources ;
- Ambition 4 : valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et le faire ensemble.

Ces ambitions sont déclinées en 13 orientations stratégiques et 35 mesures opérationnelles fixant le projet de développement durable dont le territoire de la Sainte-Baume souhaite se doter pour les 15 années de sa labellisation en PNR.

Considérant le programme d'actions triennal 2018-2020 permettant la réalisation des mesures et dispositions identifiées comme phares et prioritaires dans la charte ;

Considérant, les domaines de compétences de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et en particulier sa volonté d'apporter un soutien financier aux Parcs naturels régionaux en matière de politique environnementale sur les thématiques suivantes :

- Biodiversité ;
- Sites et Paysages ;
- Aménagement du territoire et urbanisme ;
- Évaluation de la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional.

Il est proposé de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un montant de 120 000 € pour 274 500 € de dépenses subventionnables.

Les actions réalisées porteront sur :

- Amélioration des pratiques agro-écologiques et développement de la marque Parc ;
- Suivi de la fréquentation au sein des espaces naturels à fort enjeu d'accueil du public ;

- Re conduite du dispositif d'Ecogardes ;
- Elaboration des porter à connaissance lors de la révision et ou de l'élaboration des documents d'urbanisme ;
- Emission des avis sur les projets de documents d'urbanisme et projets d'aménagements de commune pour protéger les paysages remarquables, les réservoirs de biodiversité et les paysages agricoles sensibles de toute urbanisation, et assurer une protection renforcée du foncier agricole dans les documents d'urbanisme ;
- Alimentation du SIT PACA ;
- Observatoire, suivi et évaluation du territoire.

Le plan de financement prévisionnel est constitué comme suit :

Actions	Dépenses	Recettes	
Mise en œuvre des actions : - Gestion et coordination ; - Ingénierie et expertise interne Syndicat mixte - Prestations	274 500 €	DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur	120 000 € (43 %)
		Collectivités territoriales (Métropole AMP)	59 500 € (22 %)
		Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	58 400 € (21 %)
		Parc naturel régional de la Sainte-Baume	36 600 € (14 %)
TOTAL	274 500 €	274 500 €	

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- S'ENGAGE dans la réalisation de l'ensemble des actions précitées pour lesquelles la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur serait susceptible d'apporter sous soutien financier ;
- SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 120 000 € pour des dépenses totales s'élevant à 274 500 € ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents afférant à la réalisation de l'opération et à effectuer une demande de subvention auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Michel GROS

